

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERITE ABDELHAMID IBN BADIS – MOSTAGANEM-

FACULTE DES LANGUES ETRANGERES

DEPARTEMENT DE LANGUE FRANCAISE



Master 2 :

« Didactique du Plurilinguisme et Politique Educative et Linguistique »

**L'usage des langues dans une administration
algérienne.**

**Cas d'étude : La Caisse Régionale de la Mutualité
Agricole de Mostaganem**

Présentée par : Berrached sehla.

Membres du jury :

Président : Dr. Tirenifi Mohamed Badr.

Promoteur : Dr. BENCHEHIDA Mansour

Examineur : Dr. Amara Abderrezak.

Année universitaire 2015/2016

Sommaire :

1.	L'introduction générale :	6
2.	Présentation du thème de recherche :	7
3.	La problématique	8
Chapitre 1		10
Histoire de la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole.....		10
4.	Historique et description du lieu :	11
5.	Histoire de la CRMA :	13
6.	Histoire du logo de la CRMA.....	14
7.	Le symbole de la CNMA :	14
8.	Agencement et organigramme.....	15
9.	Organigramme :	17
10.	Les activités principales de la CRMA	18
Chapitre 2		19
Le statut des langues en Algérie après l'indépendance.		19
11.	Le statut des langues en Algérie :	20
La conclusion :		24
Partie pratique.....		25
Chapitre 3 :		26
Méthodologie de l'enquête		26
12.	Le déroulement de l'enquête	27
13.	Le choix des administrateurs	27
14.	La démarche adoptée :	27
15.	Les outils de l'enquête :	28
16.	Les séances de déroulement de l'entretien	28
Chapitre 4		29
Analyse des questions adressées aux employés de la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole.		29
17.	Présentation du panel :	30
Tableau 01 :		30
18.	Description des séances	30
18.1.	Description séance 1 :	30

18.2. Description séance 2 :.....	34
18.3. Description séance 3 :.....	36
18.4. Description séance 4 :.....	39
19. Analyse de la situation :.....	42
20. Les langues dans la communication :.....	42
La conclusion :.....	42
21. Les langues dans les documents :.....	43
22. Les écrits destinés à l'administration locale :.....	43
23. Les écrits destinés à la tutelle :.....	43
24. Analyse des documents :.....	44
Tableau 02 :.....	44
Figure1 :.....	45
La conclusion :.....	46
25. Conclusion générale :.....	47
Annexe.....	48
Bibliographie et sitographie :.....	63
Liste des tableaux :.....	65
Liste des figures :.....	65

Remerciement :

Je remercie mon directeur de recherche M. Benchehida pour son effort et son soutien durant la réalisation de ce travail de recherche et je remercie encore l'ensemble de nos professeurs pour leur sollicitudes.

Dédicace :

A ma mère que j'aime.

A mon père que j'adore.

Et à ma sœur et mon frère.

1. L'introduction générale :

Dans la présente recherche, notre attention a porté sur un sujet assez important. C'est l'usage des langues dans l'assurance mutuelle. D'ailleurs, quel statut occupe les langues dans la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole ?

En effet, la communication est un outil indispensable pour un employé mais de savoir communiquer en langue française reste un obstacle pour certains administrateurs. Sachant que la langue française occupe une place très importante et privilégiée dans notre société et plus précisément dans les administrations algériennes.

Un employé dans quelconques domaines doit, donc, avoir une compétence communicative qui lui rend un utilisateur autonome en parlant en langue française et arabe standard. Les responsables des administrations doivent prendre en compte le côté informel c'est-à-dire les compétences langagières à savoir la compréhension orale et l'expression orale.

Un futur employé doit essentiellement développer chez lui les quatre compétences, à savoir la compréhension orale, l'expression orale, la compréhension écrite, l'expression écrite en langues (français et arabe standard)

Dans notre projet de recherche, nous nous sommes intéressés aux statuts des langues plus particulièrement l'usage et l'expression orale de la langue française étant une langue moins utilisée dans les administrations actuelles.

L'objectif de cette recherche est de démontrer les difficultés et les obstacles qui freinent l'expression orale en langue française chez certains employés et identifier le statut des langues dans l'assurance mutuelle.

Pour entamer notre enquête, nous allons baser sur l'analyse des productions orales d'un échantillon de chaque service de cette caisse, afin de cerner l'obstacle de l'expression orale en langue française.

Notre travail de recherche se décomposera de quatre chapitres :

Dans le premier chapitre nous essayons de présenter la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole à savoir, la description du lieu de la caisse de Mostaganem, l'histoire de la caisse et l'histoire du logo de la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole en générale son agencement, son organigramme et ses activités principales.

Dans le deuxième chapitre qui regroupe : le statut des langues en Algérie, un aperçu sur la langue arabe, français et tamazight en Algérie.

Le troisième chapitre englobe la méthodologie de notre enquête de recherche à savoir, le déroulement de l'enquête ; le choix des administrateurs ; la démarche adoptée ; les outils de l'enquête et les séances de déroulement de notre entretien. Le quatrième chapitre est consacré pour l'analyse du terrain de recherche.

2. Présentation du thème de recherche :

Dans la caisse régionale de la mutualité agricole qui est un lieu de travail ou une administration publique des assurances comme d'autres administrations algériennes.

Elle cerne un ensemble des langues dans ces travaux et ces activités administratifs.

En effet, les activités de cette administration se font soit en langue arabe, soit en langue française et rarement en langue anglaise et souvent en langue arabe et en langue française en parallèle c'est-à-dire en édition bilingue.

Les finalités de notre travail de recherche ce n'est pas de compter le nombre des langues existant dans notre lieu de recherche mais de démontrer les langues les plus utilisées dans le côté formel et informel chez les employés, identifier les difficultés à exprimer en langue française chez certains administrateurs et le statut qu'occupe le français dans la CRMA.

D'ailleurs, pour la réalisation de nos finalités et de nos objectifs. On a choisi de mener notre enquête de recherche au niveau de la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole de Mostaganem qui se trouve au centre-ville en face de la bibliothèque centrale de l'université Abdel Hamid Ibn Badis.

Notre enquête de recherche est basée sur l'observation et un entretien avec un nombre limité des employés.

Notre mission est chargée de faire notre analyse avec un dictaphone.

3. La problématique :

La communication est l'un des principes essentiels chez l'être humain. Elle est l'objet classé au premier avant l'écrit.

Apprendre une langue c'est apprendre avant tout une compétence langagière à communiquer dans une langue pour établir des échanges discursifs et interactifs. Pour Dell Hymes : « *pour communiquer, il ne suffit pas de connaître la langue, le système linguistique. Il faut également savoir s'en servir en fonction de contexte sociale.* »¹

Cette dernière démontre que la communication n'est pas seulement un outil de communication mais un instrument d'interaction sociale.

La communication est un moyen privilégié dans tous les domaines du monde (apprentissage, administration...). Selon Hymes : « *... la notion de compétence de communication a dans plusieurs domaines et pour divers orientations de travail...* »². Cette citation démontre que la communication est toujours présente pour la bonne circulation des connaissances dans le secteur administratif.

Dans notre contexte algérien la pluralité des langues reste une réalité sociolinguistique et une richesse. Cette richesse est présente partout, dans toutes les administrations et les institutions algériennes...

Dans notre travail de recherche, quand on parle de la pluralité des langues et de la communication, on cible directement les administrations publiques ou les langues demeurent dans le coté informel qui est la communication et les capacités langagières et le coté formel qui est les écrits administratifs à savoir les documents administratifs.

D'après une pré-enquête faite au niveau de notre terrain de recherche. On a constaté que parmi les langues utilisées, le statut de la langue française reste ambigu dans le coté informel qui est la communication. Notre interrogation porte sur :

Pourquoi les administrations utilisent-elle le français comme langue de fonctionnement par contre, elle n'est pas utilisée comme langue de communication ?

D'après cette question, nous avons proposés un ensemble d'hypothèses comme suite :

¹ Dell Hymes., 1987, « vers la compétence de communication », <http://www.erudit.org/revue/rgl/1987/v16/n2/602605ar.pdf>, 24/02/2016.,20h :31.

² Ibid.

Les employés négligent l'usage de la langue française dans leurs pratiques langagière. Ce manque d'emploi de la langue serait dû au non utilisation quotidienne chez les employés dans leurs contextes administratifs et même dans leurs foyers

En effet, certains administrateurs sentent affaiblis en parlant en langue française c'est-à-dire ils ne maitrisent pas cette langue parfaitement.

Et enfin, les agents de la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole n'utilisent pas la langue française pour seulement éviter les problèmes d'incompréhension chez leurs clientèles.

Chapitre 1

Histoire de la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole.

4. Historique et description du lieu :

La caisse régionale de mutualité agricole de Mostaganem Ayant son siège social dans le chef lieux de la wilaya de Mostaganem une bâtisse dominante se trouvant au centre-ville en face de l'université Abdelhamid Ibn Badis exactement à l'avenue Cheikh Ibn-Eddine facilement reconnaissable par sa statuette symbolisant la mutualité agricole de l'époque des colons a la façade principale du site.

La caisse régionale de Mostaganem occupe le premier étage du site en question en copropriété avec la Banque de développement agricole (BADR) qu'elle occupe le niveau inférieur du site.

L'intérieur du site de la CRMA Mostaganem est composé de plusieurs services étalé le long de la grande salle visiblement constatable par le vaste hall de réception qui occupe tout la surface et les deux grands guichets de part et d'autre de l'espace.

Le côté droit de l'entrée qui est le guichet droit regroupe deux services en l'occurrence le service sinistre et l'activité banque qui est une filiale de la mutualité agricole.

Le service sinistre est composé de :

1. Service réception des déclarations de sinistres :
 - Sinistre automobiles et matériels agricole.
 - Sinistre Risques Divers.
 - Sinistre risques agricole.
2. Service de traitement et de règlement des sinistres :
 - Sinistre automobiles et matériels agricole.
 - Sinistre Risques Divers.
 - Sinistre risques agricole.

Le côté gauche à son tour regroupe les autres services de l'activité à savoir :

Le service production des Assurances qui est composé de :

3. Service de production ou service des souscriptions assurances :
 - Production automobiles et matériels agricole.
 - Production Risques Divers.
 - Production risques agricole.
 - Assurance de voyage.

Le service de comptabilité et des finances qui est composé de :

4. Service de comptabilité et des finances :

- Service des imputations comptable.
- Service de contrôle et mandatement.
- Caisse.

Le service de gestion des fonds d'état qui est composé de :

- Service des imputations et règlement des décisions des fonds d'état.

Le service de contentieux et juridique qui est composé de :

5. Service contentieux et juridique :

- Traitement des dossiers des sinistres corporel.
- Traitement des dossiers contentieux administratifs.

Le service du personnel et moyens généraux qui est composé de :

6. Service du Personnel et moyens généraux :

- gestion des carrières du personnel.
- gestion de la paie.
- gestion du parc et moyens généraux.

5. Histoire de la CRMA :

L'historique de la Mutualité Agricole remonte à plus d'un siècle. Les 15 quinze premières caisses ont été créées dès 1907 parmi eux la caisse de Mostaganem.

L'installation de la caisse centrale de réassurance des mutuelles agricoles au niveau de la maison de l'agriculture (ex Boulevard Baudin et actuel siège du Ministère de l'agriculture et du développement rural) a eu lieu le 02 février 1932.

La création des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles chargées de gérer les assurances sociales agricoles date de 1949 c'est la même année ou a eu le lancement du projet de la construction du siège actuel de la CRMA Mostaganem. Instituée par l'ordonnance 64-72 du 03 décembre 1972, « la CNMA et l'ensemble de ses caisses régionales œuvre aujourd'hui prioritairement pour la promotion et le développement du secteur de l'Agriculture et du Développement Rural. » Cette ordonnance a confié à la CNMA et ses caisses régionales la gestion des assurances économiques agricoles et des assurances sociales agricoles.

En 1995 l'activité de la sécurité sociale agricole a été transférée au régime général de la sécurité sociale. Le décret 95/97 du 1 avril 1995 a élargi le champ d'activité de la mutualité agricole aux opérations de banque et a élargi son domaine d'intervention aux secteurs des forêts, de la pêche, de l'aquaculture, de l'agroalimentaire et des activités connexes.

La banque d'Algérie a accordé une dérogation à la CNMA pour effectuer des opérations de banque. La CNMA/ Banque avec un capital constitué exclusivement par les caisses régionales de mutualité agricole a été créée en 2006. En 2008 la CNMA/Banque spa est placée sous administration contrôlée. Un administrateur désigné par la banque d'Algérie est chargé de la gestion de la Banque.

En 2009 décision a été prise par les pouvoirs publics de transformer la CNMA/Banque/ Spa en coopérative d'épargne et de crédit. La CNMA /Assurance a procédé à la mise en conformité de ses statuts et a obtenu son agrément définitif au même titre que toutes les compagnies d'assurance.

6. Histoire du logo de la CRMA :

En 1972, la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole adopte le logo « la Mutuelle », symbole des valeurs qui unissent les adhérents et sociétaires mutualistes agricole, créé par la Mutualité en 1972.

Son logo de forme circulaire vient de son logo historique qui représente les axes du mutualisme, de la solidarité et de la coopération. 2 figures d'homme sur un fond vert qui portent des épis de blé en son centre pour symboliser le monde agricole et l'union de ses forces.

7. Le symbole de la CNMA :



8. Agencement et organigramme :

La CRMA Mostaganem est composée de plusieurs services disposés dans une grande salle c'est en même temps le hall de réception. L'entrée en verre est flanquée de deux caisses de part et d'autre. Ils précèdent les autres guichets.

Le côté droit regroupe deux services, en l'occurrence le service « Sinistre » et l'activité « Banque » qui est une filiale de la Mutualité Agricole.

Le service « Sinistre » est composé de la manière suivante :

1. Service réception des déclarations de sinistres :

- Sinistres automobiles et matériels agricoles.
- Sinistres risques divers.
- Sinistres risques agricoles.

2. Service de traitement et de règlement des sinistres :

- Sinistres automobiles et matériels agricoles.
- Sinistres risques divers.
- Sinistres risques agricoles.

Le côté gauche regroupe les autres services de l'activité à savoir :

A) **Le service production des assurances** qui est composé de :

3. Service de production ou service des souscriptions assurances :

- Productions automobiles et matériels agricoles.
- Productions risques divers.
- Productions risques agricoles.

B) **Le service de comptabilité et des finances** qui est composé de :

4. Service de comptabilité et des finances :

- Service des imputations comptables.
- Service de contrôle et mandatements.
- Caisse.

C) **Le service de gestion des fonds d'état** qui est composé de :

- Service des imputations et règlement des décisions des fonds d'états.

D) **Le service de contentieux e juridique** qui est composé de :

5. Service contentieux et juridique :

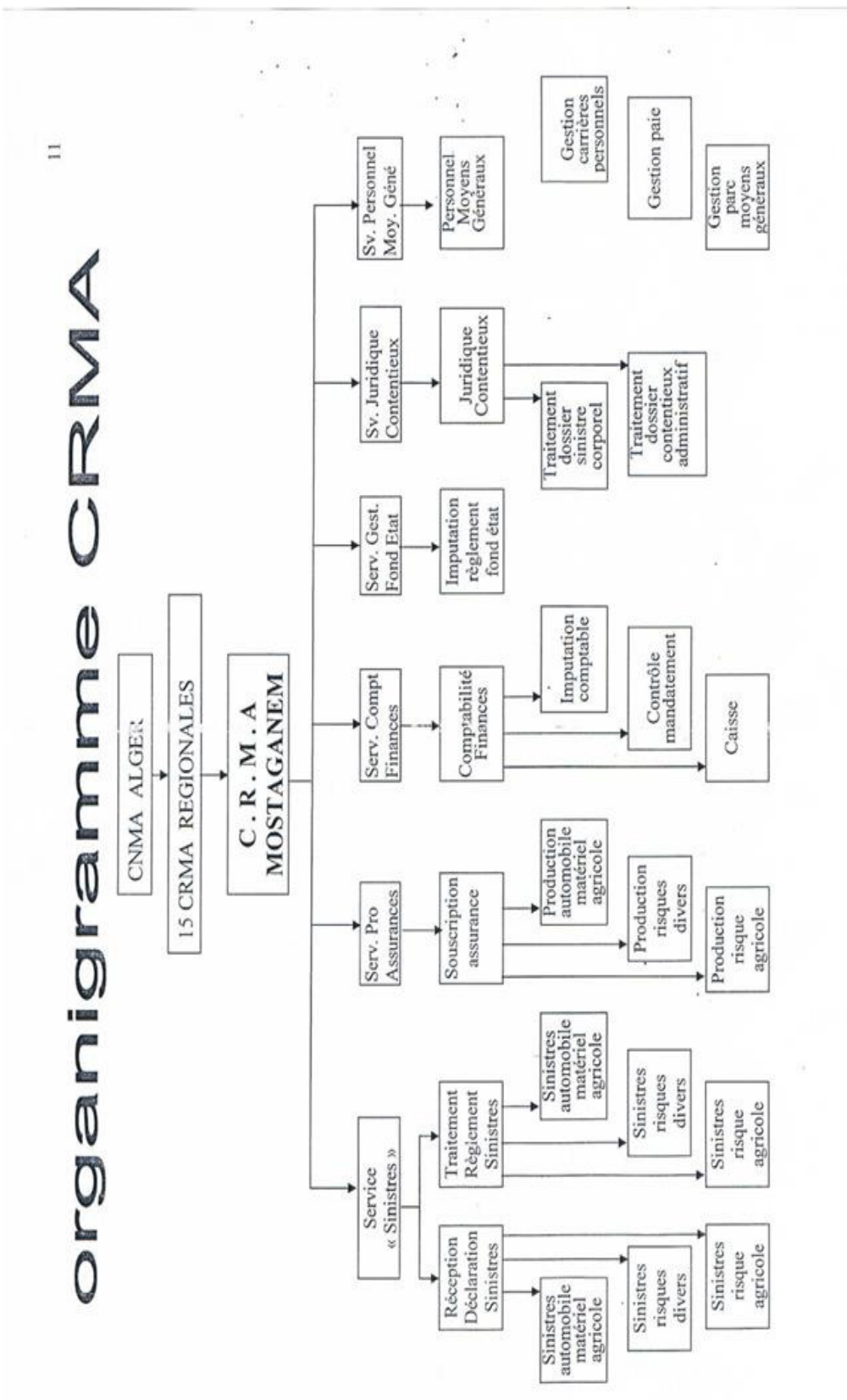
- Traitement des dossiers des sinistres corporels.
- Traitement des dossiers contentieux administratifs.

E) **Le service du personnel et moyens généraux** qui sont composé :

6. Service du personnel et moyens généraux :

- Gestion des carrières du personnel.
- Gestion de la paie.
- Gestion du parc et moyens généraux.

9. Organigramme :



10. Les activités principales de la CRMA :

La mutualité ou la CRMA continue de pratiquer à titre principal les activités conformes à son objet social, autorisée par ses statuts, la caisse régionale de mutualité agricole (CRMA) qui ne poursuit la réalisation d'aucun bénéfice c'est-à-dire a but non lucratif a notamment pour objet :

- ✓ de délivrer pour la couverture des risques agricoles, les polices d'assurances a toutes ses sociétaires et adhérents que ce soit personnes physiques ou morales.

 - ✓ La caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) est agréée pour effectuer, par l'intermédiaire de ses caisses régionales (CRMA), avec toutes personnes morale et physique, les opérations d'assurances et de réassurances des biens, notamment dans les secteurs économiques qui la concernent pour pratiquer les opérations d'assurance ci-après :
- Accidents.
 - Maladie.
 - Corps de véhicule terrestres (autres que ferroviaires).
 - Corps de véhicule ferroviaires.
 - Corps de véhicule aérien.
 - Corps de véhicule maritime et lacustre.
 - Marchandises transportées.
 - Incendie, explosion et élément naturelle.
 - Autres dommages aux biens.
 - Responsabilité civile véhicules terrestre automoteur.
 - Responsabilité civile maritime et lacustre.
 - Responsabilité civile véhicule aérienne.
 - Responsabilité civile générale.
 - Crédits.
 - Cautions.
 - Perte pécuniaires divers.
 - Protection juridique.
 - Réassurances.

Chapitre 2

*Le statut des langues en Algérie après
l'indépendance.*

11. Le statut des langues en Algérie :

11.1 La place de la langue française après l'indépendance :

La langue française étant une langue étrangère, elle a restée cent trente-deux ans (132ans) en Algérie pendant la période de colonialisme français. Tout le monde la parlait. Elle était présente comme étant une langue officielle pendant la colonisation et elle a perdu juste après la décolonisation : « *La décolonisation en Algérie, s'est accompagnée d'un retour à l'arabisme qui pourtant n'a jamais compromis l'usage du français, même si celui-ci a perdu son statut de langue officielle.* »³ (M. Djaoud Art)

Mais son usage à toujours gardé sa présence avant et après l'indépendance. Elle est la langue première de travail sans être la langue officielle de l'état algérienne : « *sans être la langue officielle, elle véhicule l'officialité. Sans être la langue d'enseignement, elle reste une langue privilégiée de transmission du savoir. Sans être la langue d'identité. Elle continue à façonner de différentes manières et par plusieurs canaux. L'imaginaire collectif. Il est de notoriété publique que l'essentiel du travail dans les structures d'administration et de gestion centrales ou locales, s'effectue encore en langue française.* »⁴ (R. Sebaa.50)

Dans le secteur administratif, l'état algérien continu d'utiliser la langue française comme un outil essentiel de la gestion des affaires de l'état, la langue française reste cependant, de 1962 à 1970, une langue véhiculaire servant au fonctionnement des institutions...

Sur le plan institutionnel, la langue française a continuée à être l'outil de gestion des affaires de l'Etat...

³ Djaoud, M., « La langue française en Algérie », <http://mauricecourtois.perso.neuf.fr/numero3/PATOIS1.htm>., 02/03/2016., 19h :59.

⁴ Sebaa, R., « L'Algérie et la langue française », Dar El Gharb, Pp 128.

11.2 La place de la langue arabe après l'indépendance :

Après l'indépendance la langue arabe s'est installée à partir des constitutions publiées dans le journal officiel.

Le gouvernement algérien avait imposé le 5 juillet 1998 comme date limite pour l'arabisation dans la totalité de la vie algérienne (administrations, justice, enseignement...)

Constitution de 1963[abrogée]

Article4

L'islam est la religion de l'Etat. La république garantit à chacun le respect de ses opinions et ses croyances, et le libre exercice des cultes.

Article5

La langue arabe est la langue nationale et officielle de l'Etat.

Constitution de 1974[abrogée]

Article2

L'islam est la religion de l'Etat.

Article3

L'arabe est la langue nationale et officielle. L'Etat œuvre à généraliser l'utilisation de la langue nationale au plan officiel.

Constitution de 1996[vigueur]

Article2

L'islam est la religion de l'Etat.

Article3

L'arabe est la langue nationale et officielle.

L'ordre des articles sur les journaux officiels portaient sur l'islam qui est la religion des algériens et la langue arabe, comme langue nationale et officielle, pour but, d'imposer et promouvoir la langue arabe pour pouvoir éliminer la langue française qui a été considérée comme une langue de l'ennemi : « *L'Algérie, partie intégrante du territoire français, le français langue officielle, et l'arabe était humiliée. Après l'indépendance, l'Algérie professe officiellement une idéologie socialiste et milite dans le camp des africains révolutionnaires et le retour à l'arabisme.* »⁵ (M. Djaoud. Art)

La langue arabe est la langue officielle de l'Algérie selon Rabeh Sebaa : « *une langue se parle et se vit* »⁶ (R. Sebaa. 13). Notre langue est parlée par les algériens et une source de vie parce que nul ne peut vivre sans langues. La langue est la vie du peuple qui la parle.

Le phénomène d'arabisation n'était pas imposé directement après l'indépendance. C'est à partir des années 70-80 que les gouverneurs et les politiciens voulaient imposer la seule langue arabe dans tous les secteurs du territoire algérien : « *il faut signaler que cette idée d'arabisme n'est pas née la veille de l'indépendance.* »⁷ (M. Djaoud. Art)

Parmi les secteurs soumis à l'arabisme :

1. La langue du parlement :

Article5

2) L'utilisation de toute langue étrangère dans les délibérations et débats des réunions officielles est interdite.

2. Les langues de la justice :

L'article 7 de la loi no 91-05 du 16 janvier 1991 interdit toute autre langue que l'arabe :

Article7

⁵ Djaoud, M., « La langue française en Algérie », <http://mauricecourtois.perso.neuf.fr/numero3/PATOIS1.htm>, 02/03/2016., 20h :12.

⁶ Sebaa, R., « L'Algérie et la langue française », Dar El Gharb, Pp 128.

⁷ Ibid.

- 1) les requêtes, les consultations et les plaidoiries au sein des juridictions sont en langue arabe.
- 2) les décisions de justice et les jugements, les avis et les décisions du Conseil constitutionnel et de la cour des comptes, sont rendus ou établis dans la seule langue arabe.

3. Les langues de l'éducation :

L'article 15 de la loi no 91-05 du 16 janvier 1991 qui impose l'enseignement exclusif de la langue arabe :

Article15

L'enseignement, l'éducation et la formation dans tous les secteurs, dans tous les cycles et dans toutes spécialités sont dispensés en langue arabe, sous réserve des modalités d'enseignement des langues étrangère.

4. L'administration publique :

La loi no 91-05 du 16 janvier 1991

Article4

- 1) les administrations publiques, les institutions, les entreprises et les associations, quelle que soit leur nature, sont tenues d'utiliser ma seule langue arabe dans l'ensemble de leurs activités telles que la communication, la gestion administrative, financière, technique et artistique.

11.3 le tamazight après l'indépendance :

La langue tamazight est une langue qui fait partie du marché linguistique algérien comme la langue arabe standard/ dialectale et la langue française.

Cette langue comme d'autre langue possède une identité, une culture, des traditions...

Le tamazight existe depuis longtemps en Algérie et parler par les berbères. Elle est reconnue et officialisée récemment après une longue sacrifice.

Cette langue s'est officialisée en 2016 dans l'avant-projet de la nouvelle constitution, précisé dans l'article 3 bis

La conclusion :

La langue arabe et la langue française, ces deux langues l'une complète l'autre. La langue arabe est enracinée et l'autre se propagea jour après jour.

Toutes les constitutions publiées dans le journal officiel depuis l'indépendance arrivant à nos jours n'ont pas pu éliminer la langue française, même si cette langue n'est pas maîtrisée tout le peuple algérien mais elle reste présente dans le parlement quotidien des algérien à travers le mélange des deux langues, l'arabe et le français c'est-à-dire le mélange codique ou le code switching.

Les algériens empruntent plusieurs mots de la langue française vers la langue arabe.

La langue française n'est présente uniquement dans le parlement quotidien mais, elle est aussi présente pour la gestion des administrations, dans les établissements scolaires, et dans tous les domaines.

Partie pratique

Chapitre 3 :
Méthodologie de l'enquête

Ce chapitre est consacré uniquement à la présentation de l'enquête, son déroulement et les étapes de notre enquête :

12. Le déroulement de l'enquête :

Après une longue décision sur le choix du terrain de recherche pour accéder à notre travail de recherche. Notre enquête a eu lieu à la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole de la wilaya de Mostaganem, qui se situe au niveau du centre-ville en face à la bibliothèque centrale de l'université Abdelhamid Ibn Badis.

Pendant la réalisation de notre travail de recherche. Nous avons rencontré plusieurs obstacles à savoir les démarches administratives et certains employés ne voulaient pas faire l'entretien qui était accompagné d'un enregistrement.

13. Le choix des administrateurs :

Dans notre terrain de recherche, on faisait l'analyse de l'expression orale en utilisant la langue Française. La Caisse Régionale regroupe trente-cinq (35) administrateurs avec un âge variant entre trente ans (30) – soixante ans (60).

La plupart des employés ont refusés d'entamer l'entretien. Leurs excuses étaient le dictaphone. Donc, on a choisi quatre (4) personnes avec leurs accords. Il y avait (3) hommes et une femme. Leurs fonctions étaient comme suite :

- Chef de service production.
- Chef de service sinistre.
- Chargé d'étude sinistre.
- Fonctionnaire dans le service contentieux.

14. La démarche adoptée :

Pour mener à bien notre travail de recherche. On a tenté de préparer quelques questions pour passer un entretien avec le nombre des employés qu'on a choisi. Ceci nous aide, dans un premier lieu, d'avoir les points essentiels qu'on cherche. Et en second lieu, de voir la production orale en exprimant en langue arabe ou français chez chaque employé.

Ensuite, nous avons collectés un ensemble de documents administratifs pour but, d'analyser, en premier lieu, les langues utilisées dans la documentation. Et en second lieu, détecter la langue la plus utilisée dans les documents administratifs et inter administratifs afin d'élaborer un sondage pour le pourcentage des trois langues (arabe, français, anglais).

15. Les outils de l'enquête :

Pour la collecte des informations. Nous n'avons pas trouvés mieux qu'un simple entretien qui a été adressé à notre échantillon d'administrateur.

L'entretien a eu lieu dans le bureau de chaque employé.

Les questions posées lors de l'entretien étaient directes de types ouvertes qui portaient sur le statut de la langue française, et plus particulièrement, dans la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole (CRMA).

16. Les séances de déroulement de l'entretien :

Notre expériences s'est déroulée en sept (5) jours, environs une heure par jour durant le mois de Mars de l'année 2015/2016.

Chapitre 4

***Analyse des questions adressées aux
employés de la Caisse Régionale de la
Mutualité Agricole.***

Notre analyse s'est déroulée à l'aide de quatre personnes de la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole de Mostaganem présentées dans le tableau suivant :

17. Présentation du panel :

Le tableau indique l'âge, le sexe et la fonction de notre échantillon d'analyse.

Tableau 01 :

Nombre	Age	Sexe	Fonction
Fonctionnaire 1	56ans	Homme	Chef de service sinistre
Fonctionnaire 2	51ans	Homme	Chef de service production
Fonctionnaire 3	40ans	Homme	Chargé d'étude sinistre
Fonctionnaire 4	34ans	Femme	Service contentieux

18. Description des séances :

18.1. Description séance 1 :

La première séance s'est déroulée le 14 mars 2016 à 14 :17h dans le bureau du fonctionnaire 1, qui est âgé de 56ans, un chef de service sinistre.

Nous avons lui adressé un ensemble de questions de type ouverte.

Question1 :

Est-ce que vous aimez la langue française ?

Commentaire :

J'aime ma langue maternelle mais en matière professionnelle, elle est valable la langue française en tant que langue.

Question2 :

Est-ce que vous aimez parler la langue française ?

Commentaire :

Bien sûr que j'aime parler la langue française c'est une langue internationale utilisé dans le domaine Professionnel et dans tous les domaines, industriel, commercial...

Question3 :

Quel est votre niveau de connaissance en langue française ?

Commentaire :

Un très bon niveau parce que, à l'époque, on avait les mêmes horaires en langue arabe et en langue française. On était des bilingues. Tandis que, les années 90-92, où l'utilisation de la langue arabe était obligatoire c'est-à-dire le taux d'horaires de la langue arabe était plus élevé que celui de la langue française.

Question4 :

Est-ce que vous avez des difficultés en exprimant en langue française ?

Commentaire :

On a aucunes difficultés, en parlant de moi-même et les gens de ma génération qui ont étudié le même taux d'heure de la langue française ainsi de la langue arabe. Or, les gens de 2000 ne peuvent pas s'exprimer en langue française. En prenant l'exemple des gens de la CRMA de Mostaganem qui ne peuvent s'exprimer facilement en langue française même en écriture. Parce qu'on n'avait pas le même processus d'apprentissage et le même taux horaire.

Question5 :

Est-ce que vous faite ou vous avez fait des formations en langue française ?

Commentaire :

J'ai fait aucune formation, mise à part les études. Les formations sont faites pour les gens qui n'ont jamais étudiés le français. Nous, on s'est formé dans les écoles.

Question6 :

Concernant le domaine de travail, est-ce que vous donnez de l'importance à la langue arabe ou la langue française ?

Commentaire :

Les deux langues, parce que on est soumis à travailler avec les tribunaux et les APC. Avec les tribunaux toutes les lettres se font en langue arabe. Si une lettre est faite en langue française, elle serait rejetée. Donc, c'est obligatoire de donner de l'importance à la langue arabe et la langue française à la fois dans le domaine professionnel.

Question7 :

Dans le domaine professionnel, à votre avis, est-ce que la langue française a perdu sa place par rapport aux années 90-2000 ?

Commentaire :

Je ne pense pas qu'elle a perdu sa place, si mes connaissances sont bonnes.

À partir des années 2000, les premières élections de M. Abdelaziz Bouteflika qui a réhabilité la langue française dans les administrations, les institutions...

À l'époque de M. Houari Boumedién, la langue arabe était obligatoire dans tout le territoire algérien tel que le précise la loi.

Question8 :

Quelles sont les langues utilisées dans le domaine de votre travail ?

Commentaire :

Les deux langues, la langue française et la langue arabe sont utilisées et parfois lorsqu'on fait des assurances c'est-à-dire, lorsqu'on assure des bateaux, on est soumis à utiliser et parler la langue anglaise.

Généralement, dans le domaine des assurances. On utilise le français et l'arabe mais beaucoup plus la langue française. La langue arabe est toujours présente mais seulement dans le service contentieux.

Question9 :

Comment vous évaluez les compétences langagières en langue française chez les employés de la CRMA ?

Commentaire :

D'après mon expérience, les agents de la CRMA sont trop forts en langue arabe en parlant et en écrivant qu'en langue française.

Question10 :

Quelles sont les principaux facteurs qui freinent l'expression orale en langue française chez les employés de la CRMA ?

Commentaire :

Parmi les principaux facteurs qui freinent l'expression orale chez les travailleurs âgés de 30ans-40ans. Ils sont victimes de la politique : ce n'est pas eux qui ne voulaient pas étudier en langue française mais l'Etat qui les a obligés de parler et étudier en langue arabe.

Le taux horaire donné aux élèves est aussi un facteur.

Question11 :

En quelle langue les réunions sont faites ?

Commentaire :

Généralement, les réunions sont faites en langue française.

Question12 :

Quelles sont les langues utilisées dans la documentation ?

Commentaire :

Toutes les documentations de la CRMA sont en langue française, mise à part le service contentieux qui fonctionne en langue arabe.

18.2. Description séance 2 :

La deuxième séance s'est déroulée le 15 mars 2016 à 14 :00h dans le niveau du fonctionnaire 2, qui est âgé de 51ans, un chef service de production. En lui posant une série de question, ses réponses étaient comme suite :

Question1 :

Est-ce que vous aimez la langue française ?

Commentaire :

Oui, je l'aime.

Question2 :

Est-ce que vous aimez parler la langue française ?

Commentaire :

Oui, j'aime parler la langue française

Question3 :

Quel est votre niveau de connaissance en langue française ?

Commentaire :

J'ai un niveau moyen

Question4 :

Est-ce que vous avez des difficultés en exprimant en langue française ?

Commentaire :

Non, pas du tout, mais tout dépend de la personne avec qui je parle.

Question5 :

Est-ce que vous faite ou vous avez fait des formations en langue française ?

Commentaire :

Non, jamais.

Question6 :

Concernant le domaine de votre travail, est ce que vous donnez de l'importance à la langue arabe ou la langue française ?

Commentaire :

On donne de l'importance à la langue française.

Question7 :

De le domaine professionnel, à votre avis, est ce que la langue française a perdu sa place par rapport aux années 90-2000 ?

Commentaire :

Non, elle n'a pas perdu sa place.

Question8 :

Quelles sont les langues utilisées dans votre domaine de travail ?

Commentaire :

La langue française en premier lieu et la langue arabe en second lieu.

Question 9 :

Comment vous évaluez les compétences langagières en langue française chez les employés de la CRMA ?

Commentaire :

Les agents de la CRMA sont faibles en langue française.

Question10 :

Quelles sont les principaux facteurs qui freinent l'expression orale chez les employés de la CRMA ?

Commentaire :

Les employés n'ont pas l'habitude de parler quotidiennement en langue française.

Question 11 :

En quelle langue les réunions sont faites ?

Commentaire :

Les réunions sont faites en langue française.

Question12 :

Quelles sont les langues utilisées dans la documentation ?

Commentaire :

Dans la documentation, la langue française est plus utilisée que la langue arabe.

18.3. Description séance 3 :

La troisième séance s'est déroulée le 16 mars 2016 à 14 :00h dans le bureau du fonctionnaire 3, qui est âgé de 40ans, chargé d'étude sinistre. Ses commentaires sur nos questions étaient :

Question1 :

Est-ce que vous aimez la langue française ?

Commentaire :

Oui, bien sûr.

Question2 :

Est-ce que vous aimez parler la langue française ?

Commentaire :

Oui, tout à fait normal.

Question3 :

Quel est votre niveau de connaissance en langue française ?

Commentaire :

Oui, un niveau moyen.

Question4 :

Est-ce que vous avez des difficultés en exprimant en langue française ?

Commentaire :

J'ai des difficultés mais tout dépend de mon interlocuteur. Par exemple, si je parle avec un fellah.

Question5 :

Est-ce que vous faites ou vous avez fait des formations en langue française ?

Commentaire :

Oui, bien sûr.

Question6 :

Concernant le domaine de travail, est ce que vous donnez de l'importance à la langue arabe ou la langue française ?

Commentaire :

Oui, la langue arabe.

Question7 :

Dans le domaine professionnel, à votre avis, est-ce que la langue française a perdu sa place par rapport aux années 90-2000 ?

Commentaire :

Oui, bien sûr.

Question8 :

Quelles sont les langues utilisées dans votre domaine de travail ?

Commentaire :

C'est pratiquement l'arabe.

Question9 :

Comment vous évaluez les compétences langagières en langue française chez les employés de la CRMA ?

Commentaire :

Les compétences langagières en langue française sont moyennes chez les employés de la CRMA.

Question10 :

Quelles sont les principaux facteurs qui freinent l'expression orale en langue française chez les employés de la CRMA ?

Commentaire :

C'est une question d'habitude, parce que les employés n'ont pas l'habitude de parler la langue française.

Question11 :

En quelle langue les réunions sont faites ?

Commentaire :

Les réunions sont faites en deux langues, le français et l'arabe.

Question12 :

Quelles sont les langues utilisées dans la documentation ?

Commentaire :

La langue utilisée dans la documentation est le français ainsi que la langue arabe uniquement dans le service contentieux.

18.4. Description séance 4 :

La quatrième séance s'est déroulée le 17 mars 2016 à 9 :30h au niveau du bureau du fonctionnaire 4, qui est âgé de 34ans, une fonctionnaire dans le service contentieux :

Question1 :

Est-ce que vous aimez la langue française ?

Commentaire :

Oui, je n'ai rien contre.

Question2 :

Est-ce que vous aimez parler la langue française ?

Commentaire :

Oui, j'aime bien.

Question3 :

Quel est votre niveau de connaissance en langue française ?

Commentaire :

Je pense qu'il est moyen.

Question4 :

Est-ce que vous avez des difficultés en exprimant en langue française ?

Commentaire :

Parfois, pas toujours.

Question5 :

Est-ce que vous faites ou vous avez fait des formations en langue française ?

Commentaire :

Non, aucune.

Question6 :

Concernant le domaine de travail, est ce que vous donnez de l'importance à la langue arabe ou la langue française ?

Commentaire :

On donne de l'importance à la langue arabe beaucoup plus dans le service contentieux.

Question7 :

Dans le domaine professionnel, à votre avis, est ce que la langue française a perdu sa place par rapport aux années 90-2000 ?

Commentaire :

J'étais recrutée qu'en 2006.

Question8 :

Quelles sont les langues utilisées dans votre domaine de travail ?

Commentaire :

La langue arabe et la langue française, les deux langues.

Question9 :

Comment vous évaluez les compétences langagières en langues française chez les employés de la CRMA ?

Commentaire :

À mon avis, les compétences langagières en langue française sont moyennes chez les employés de la CRMA.

Question10 :

Quelles sont les principaux facteurs qui freinent l'expression orale chez les employés de la CRMA ?

Commentaire :

Le facteur qui freine l'expression orale chez les employés est l'habitude de parler quotidiennement en langue française.

Question11 :

En quelle langue les réunions sont faites ?

Commentaire :

En langue française.

Question12 :

Quelles sont les langues utilisées dans la documentation ?

Commentaire :

C'est exclusivement la langue arabe dans le service contentieux.

19. Analyse de la situation :

Nous avons rencontrés plusieurs obstacles en passant notre entretien au niveau de la CRMA. Certains fonctionnaires ont refusés de répondre à nos questions en langue française. Donc, nous étions obligés de leurs parler en arabe et en français pour but de les mettre à l'aise.

Notre fonctionnaire 1 a répondu à nos questions avec un français correct. Il était très à l'aise en détaillant ses réponses.

Les autres fonctionnaires étaient stressés en répondant à nos questions. Ils n'ont pas détaillés leurs réponses. Leur français était très limité. Donc, ils ont utilisés beaucoup plus la langue arabe en répondant.

20. Les langues dans la communication :

Selon les résultats on conclut que, les employés utilisent un parler standard parsemé d'expressions et de termes techniques en français. Cette pratique langagière est imposée par la nécessité de communiquer et de se faire comprendre par les utilisateurs de la caisse qui ont, la plupart des fois, statut de clients.

La conclusion :

Les réponses obtenues lors de notre analyse nous ont permis de démontrer que la langue française reste une langue essentielle seulement dans le côté formel dit les écrits administratifs.

Tandis que, le côté informel dit la communication reste le côté pauvre et négligé par les employés.

Tous les fonctionnaires sont des titulaires mais en analysant leurs réponses. Les causes de cette négligence de la langue sont de diverses natures.

21. Les langues dans les documents :

Lorsqu'on parle des documents, ce dernier nous indique une situation formelle dans les administrations. Cette situation formelle est toujours écrite dans un support papier qui ne peut être informelle. Selon Mme Stambouli lors de son article publié dans le journal «Le Quotidien» : « ... *les langues parlées ne sont pas écrites, du moins dans une situation formelle et les langues écrites ne sont pas parlées, du moins dans une situation informelle.* »⁸

Ce passage démontre que le formel ne peut être informel et vice-versa.

En parlant des langues et de la communication. Nous avons constaté qu'il existe une autre communication dite «écrite». Selon M le directeur de la CRMA, on parle de cette communication lorsqu'il s'agit des relations inter administratives.

Parmi ces écrits dites communication écrite :

22. Les écrits destinés à l'administration locale :

Ils ont rédigés en arabe tel que le précise la loi, lorsqu'il s'agit des relations inter administratif. Parfois en français lorsqu'il s'adresse à des particuliers (voir annexe) et ce dans unique but d'éviter les malentendus ou les équivoques. Ce cas de figure prévaut dans les deux sens : émissions et réceptions.

23. Les écrits destinés à la tutelle :

Essentiellement d'ordre comptable et financiers, ils sont plutôt rédigés en français (voir annexe). Lorsqu'exceptionnellement ils s'adressent en proviennent d'institutions de haut niveau (ministère de tutelle, gouvernement), ils sont en arabe, ce cas de figure prévaut dans les deux sens : émissions et réceptions (voir annexe).

⁸ Stambouli, M., Le choix des langues d'enseignement et d'apprentissage : est-ce la principale cause d'échec scolaire de l'enfant ?, <https://www.djazairess.com/fr/author/Meriem+Stambouli>., 29/02/2016., 17h :56.

24. Analyse des documents :

Lors de notre enquête de recherche effectuée dans la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole. Nous avons pu rapprocher du Chef personnel de la CRMA pour récupérer un certains nombres de documents pour les analysés et voir les langues utilisées dans leurs documentations.

La majorité des documents de la CRMA sont écrites en langue française. Tous les services de la CRMA fonctionnent aussi en langue française, mis à part le service contentieux qui est en relation avec les tribunaux et qui doit fonctionner uniquement en langue arabe.

Les documents recueillis sont :

- Traitement de courrier (voir annexe).
- Un questionnaire (voir annexe).
- Bon de conge (voir annexe).
- Bon de sortie (voir annexe).
- Bulletin de paie (voir annexe).
- Ordre de mission (voir annexe).
- Ordre de paiement (voir annexe).
- Mouvement du mois de janvier 2016 (voir annexe).

En analysant les documents, nous avons constatés que la langue française et la plus utilisée dans la rédaction de ces écrits et la minorité des écrits sont soit écrites en langue arabe (voir annexe), soit en édition bilingue.

Tableau 02 :

Les langues dans les documents	Pourcentage %
La langue française	94%
La langue arabe	5.5%
La langue anglaise	0.5%

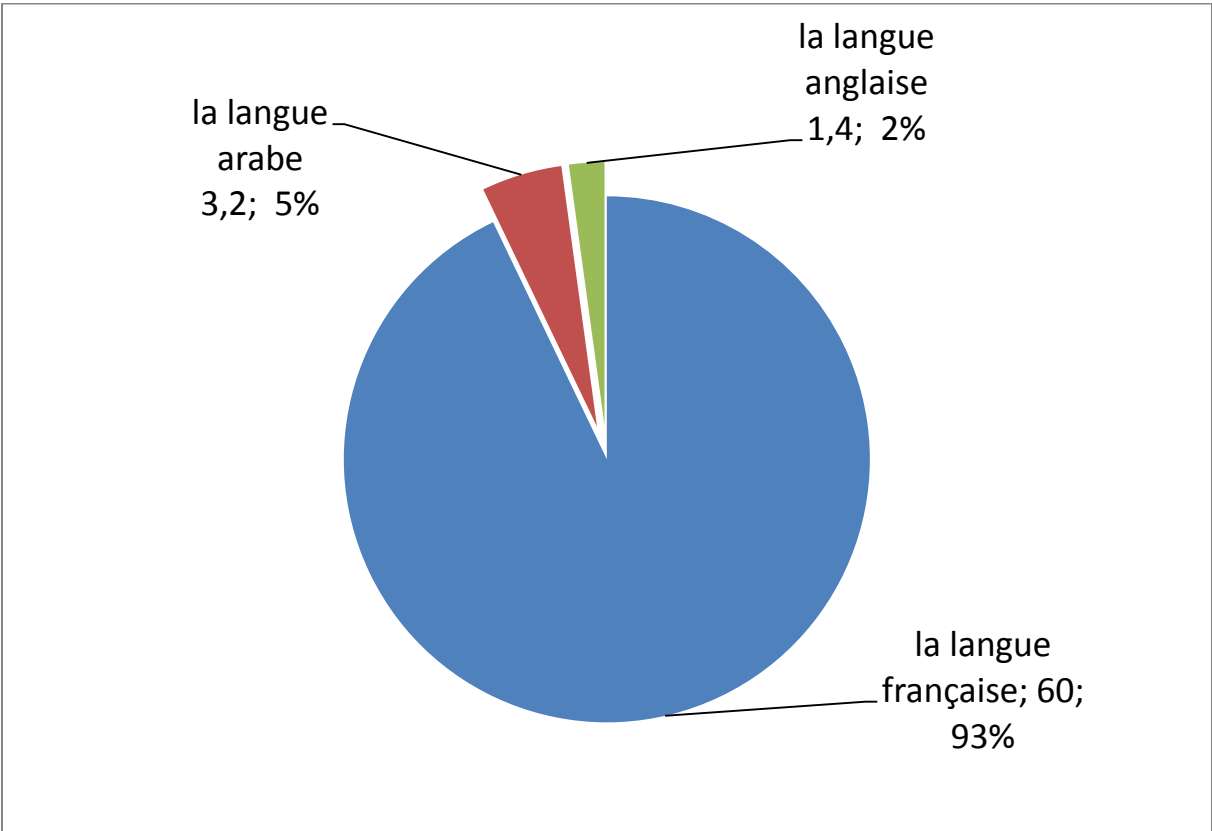


Figure1 : langues utilisées dans les documents de la CRMA

La conclusion :

Presque tous les documents sont imprimés en langue française. Ce sont des documents à caractère financiers et donc en hésite à les arabiser car on risque des malentendus d'ordre interférentiel : chiffre de droite à gauche ou de gauche à droite, signe de calcul, normes universelles. Par exemple le chèque de la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole (voir annexe).

25. Conclusion générale :

Durant la réalisation de notre travail de recherche, nous avons tenté de démontrer la place qu'occupe les langues dans la mutuelle et plus particulièrement, la place qu'occupe la langue française dans la Caisse Régionale de la Mutualité Agricole en identifiant les obstacles qui freinent l'expression orale chez les employés et le pourcentage des documents écrites en langue française ainsi en langue arabe.

Nos séances d'entretien avec notre échantillon des employés et les résultats obtenus lors de l'analyse du terrain nous ont démontré les obstacles dans l'expression orale en langue française chez les employés qui sont liées à la non utilisation quotidienne de la langue française quotidiennement.

Dans le cadre administratif dont la majorité de clientèles de cette caisse sont des agriculteurs. Cette dernière que l'expression orale en langue française est presque absente mais bien présente dans la documentation. Cette carence est due au manque de formation en langue et le non pratique langagier de la langue parce que la langue se développe en la pratiquant.

La maîtrise des langues étrangère dans une caisse est très importante surtout l'usage de la langue française dans toutes les communications puisqu'elle est une langue de fonctionnement, et elle doit être aussi une langue de communication.

Notre travail laisse suggérer que le responsable des administrations doivent prendre en compte les compétences langagières en langue française et aussi les autres langues étrangères telles que l'anglais chez un fonctionnaire.

Enfin, tous les employés essayent d'inscrire dans des formations de langues pour non seulement enrichir leurs lacunes mais aussi développer leurs compétences langagières et écrites.

Annexe



الصندوق الجهوي للتعاون الفلاحي لمستغانم
REGION CAISSE REGIONALE DE MUTUALITE

SIEGE SOCIALE

MAISON DE L'AGRICULTURE

TRAITEMENT DE COURRIER

Référence Courrier d'arrivée

N° *Ed* Expéditeur *DRAG* Date *21/02/2015*

Objet : *avis point de situation* N° Arrivée *92* Date *23/02/2016*

A l'intention du Service :

<u>Direction</u> <input type="checkbox"/>	<u>Produc.</u> <input checked="" type="checkbox"/>	<u>Compta.</u> <input type="checkbox"/>	<u>Sinistre</u> <input type="checkbox"/>	<u>A.Gle</u> <input type="checkbox"/>	<u>RH</u> <input type="checkbox"/>
<u>Jurid.</u> <input type="checkbox"/>	<u>FE.</u> <input type="checkbox"/>	<u>Infor.</u> <input type="checkbox"/>			

Personne Concernée

CHOUIMIA Tayeb

Type de Courrier : Pour Information Pour Exécution Travail à Faire Autres

S'il s'agit des informations à remettre le délai de remis est fixé au.....

LA DIRECTION

Visa et Cachet Service Concerné



شود بر الطيب



الصندوق الجهوي للتعاون الفلاحي لمستغانم
CAISSE REGIONALE DE MUTUALITE AGRICOLE DE MOSTAGANEM

QUESTIONNAIRE — استجواب —

Blank box for stamp or identification.

سلمت الى السيد :
remis à M :
مصلحة أو مركز :
Service ou Centre :

FAUTE OU ERREUR CONSTATÉE : خطأ أو غلط ملاحظ

Blank space for reporting the error or fault.

A في Le
SIGNATURE : التوقيع

REPONSE : الإجابة

Blank space for providing the answer.

A في Le
SIGNATURE : التوقيع

رأي واقتراحات رئيس المصلحة — AVIS ET PROPOSITIONS DU CHEF DE SERVICE

CAISSE REGIONALE DE MUTUALITE AGRICOLE DE MOSTAGANEM

QUESTIONNAIRE

الجواب

التوقيع

التاريخ

رأي عضو المديرية الرئيس — AVIS DU MEMBRE DE DIRECTION HIERARCHIQUE

FAUTE OU ERREUR CONSTATEE

رأي لجنة التأديب — AVIS DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

REPOSE

التوقيع

التاريخ

قرار المدير . DECISION DU DIRECTEUR

التوقيع

التاريخ

استلمت نسخة Reçu copie

A :

Le :

التوقيع Signature

بـ Le في A

التوقيع SIGNATURE

Document remis à l'agent en cause par l'intermédiaire de son Chef de Service

وثيقة سلمت للعون المعني بواسطة رئيس مصلحته

Le : 20.....

في 200.....



الصندوق الجهوي للتعاون الفلاحي لمستغانم
CAISSE REGIONALE DE MUTUALITE AGRICOLE DE MOSTAGANEM

TITRE DE CONGE

Nom et Prénoms de l'Agent :

Grade ou Fonction :

Service :

Adresse :

Bénéficie d'un congé de : jours à compter du :

Adresse durant le congé :

....., le.....

LE DIRECTEUR,

RELEVÉ DES DROITS

Reliquat année précédente. |

Droits année en cours |

Congés obtenus à ce jour |

RESTE A PRENDRE : |

C - 3625



الصندوق الجهوي للتعاون الفلاحي لمستغانم
CAISSE REGIONALE DE MUTUALITE AGRICOLE DE MOSTAGANEM

BON DE SORTIE

Moins de 4 heures

Nom : Prénoms :

Fonction :

est autorisé à sortir le :

de :

MOTIF D'ABSENCES :

(1) Affaire Personnelle :

(2) Raison de service (Préciser l'objet du déplacement) :

.....

.....

.....

.....

....., le.....

Le Responsable de la Structure,

Rayer la mention inutile.

C - 3628



التعاون الفلاحي
MUTUALITE AGRICOLE

Bulletin de Paie

DATE PAIE PERIODE
 N° IMMATRICULATION NOM et PRENOMS N° D'ORDRE
 DATE D'ENTREE ST. et EMPL. ADRESSE
 PROFESSION SF. - ENF. INDICE N° C.C.P.

CODE	DESIGNATION	MONTANT

SALAIRE BRUT	RET. FISCALE	RET. SOCIALES	RET. DIVERSES	NET A PAYER
--------------	--------------	---------------	---------------	-------------

Visa du Service Paie

Imm. C.N.M.A. - Kouba

C-2493



الصندوق الجهوي للتعاون الفلاحي لمستغانم

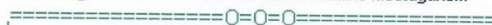
Caisse Régionale de Mutualité Agricole de Mostaganem

Régie et Fédérer par la Caisse Nationale de Mutualité Agricole

Siège Social : 24 Bd Victor-Hugo Alger

Régie par l'ordonnance n°72-64 du 1972 portant institution de la Mutualité agricole
et les Décrets Excutifs n°90-147 du 22 Mai 1990 et n°95-97 du 1 Avril 1995 modifié et complété
Agréée par l'arrêté n°28 du 29 Novembre 2009 du Ministère des Finances

Siège Social : Avenue Cheikh-Ibn-Eddine Mostaganem



ORDRE DE MISSION

N°...023/2016.....

Nom et prénom :

Accompagné :

Véhicule :

Matricule :

Date :

Heure de départ :

Heure de retour :

Destination :

Motif du déplacement :

Fait à Mostaganem 15 Mars 2016

LE DIRECTEUR

CAISSE REGIONALE DE MUTUALITE AGRICOLE DE MOSTAGANEM

ORDRE DE PAIEMENT

DIVISION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE ET DU PERSONNEL

Mostaganem, Le 14/03/ 2016

Veuillez payer la somme de : (en toutes lettres)

BENEFICIAIRE :

OBJET DE LA DEPENSE :

- Facture.....N°.....Du.....
- Ordre de Mission..N°.....Du.....
- Autres.

N°	DESIGNATIONS DES OPERATIONS	DEPENSES	TOTAL
01			
	<i>TOTAL.</i>		

Vu bon à payer par : Chèque...BADR.....N°.....
Caisse Le 14/03/ 2016
Virement.....

L'ADMINISTRATION GENERALE	LE COMPTABLE	LE DIRECTEUR

CAISSE REGIONALE DE MUTUALITE AGRICOLE DE MOSTAGANEM

MOUVEMENT DU MOIS DE JANVIER 2016

N°	NOM & PRENOM	SAL 373	PAN 327	AUTRE RET	LOYER 112	PRETS 113	OS 115		MAJ IEP	% PRI
							COTIS	PRÊT		
1									60%	
12									60%	
28									46%	
38									56%	
52									48%	
56									46%	
58									40%	
63									44%	
65									40%	
71									40%	
74									40%	
80									32%	
81									34%	
82									32%	
83									32%	
84									32%	
86									32%	
87									32%	
91									35%	
99									18%	
101									16%	
102									38%	
104									14%	
105									20%	
106									10%	
107									14%	
109									6%	
110									4%	
111									12%	
112									2%	
113									2%	

inter-adun:



الصندوق الوطني للتعاون الفلاحي

CAISSE NATIONALE DE MUTUALITE AGRICOLE

عرض مشروع يتضمن الشروط الواجب توفرها

في المشترك المنخرط - أعضاء و رئيس مجلس إدارة الصندوق الجهوي للتعاون الفلاحي

حتى تصبح مشترك - منخرط في الصندوق الجهوي للتعاون الفلاحي

واجبات المنخرط في التعاون الفلاحي

ينبغي أن يكون المشترك متطوع للأخراط في شركة مدنية متكونة من أشخاص ينتمون لنفس القطاع الاقتصادي بهدف الاستفادة من خدماته بأقل تكلفة،

اكتتاب حصة أو حصص اجتماعية لإثبات إرادته في الانضمام للتعاون الفلاحي. هذه الحصة بقيمة رمزية ليس لها أية علاقة مع تسجيل فائض أو نقص في الحصيلة المالية مع نهاية السنة.

يلتزم بالتعامل الحصري مع التعاون الفلاحي فيما يخص نشاطه بمعنى تغطية كل الأخطار المؤممة و التي يريد المشترك اكتتابها.

ينبغي على المشترك وضع مصلح الصندوق الجهوي فوق كل اعتبار و الجفان عنها مع كافة المكتسبين في راسمال و لمصلحة الجميع.

فائدة الجميع تمر بواسطة الخراط واسع للمتعاملين الاقتصاديين لنفس القطاع، و هذا ما يتطلب عمل لإقناع المشترك المنخرط في التعاون الفلاحي أولاً، و بالتالي يمكن له إقناع الزملاء الغير منخرطين،

المساهمة في تغطية العجز المالي للمؤسسة المسجل في نهاية النشاط المالي، حسب حجم رقم الأعمال المحقق مع الصندوق الجهوي،

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة العدل

مجلس قضاء: مستغاثم

محكمة: سيدي علي

مصلحة الجدولة

الجنح رقم: 1

تكليف بالحضور للجلسة

المادة 440 من قانون الإجراءات الجزائية

إن وكيل الجمهورية لدى محكمة: سيدي علي

طبقا للمادة 440 من قانون الإجراءات الجزائية

يكلف الشخص المبين أدناه

المدعو: الصندوق الجهوي
للتعاضدية الفلاحي

و

ابن:

العنوان الصندوق الجهوي للتعاضدية الفلاحي وكالة سيدي علي

بالحضور شخصيا للجلسة الجزائية المحددة ليوم: 2015/03/18

على الساعة: 9:00 * بمحكمة: سيدي علي

القاعة رقم: بصفتها: مسؤول مدني

الاطلاع عبر الأنترنت

المستخدم: d1500626

كلمة السر: voga4104

في القضية المتابعة ضد: عليان سليم/

رقم: 15/00626

الموضوع: جنحة عدم تقديم المساعدة لشخص في حالة خطر + مخالفة الجروح الخطأ + مخالفة الأحكام المتعلقة بالحد من سرعة المركبات + مخالفة الأحكام المتعلقة بالأولوية

يبلغ السيد وكيل الجمهورية الشخص المذكور أعلاه أنه سوف يحكم عليه في حضوره أو في غيبته إن كان متهما أو مسؤولا مدنيا، وإن كان ضحية أو طرفا مدنيا فإنه تطبق عليه أحكام المادة 246 من قانون الإجراءات الجزائية، وإن كان شاهدا فعدم حضوره أو رفضه الإدلاء بشهادة أو الإدلاء بشهادة مزورة يعاقب عليها القانون.

في: 2015/02/16

محكمة: سيدي علي

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة العدل
مجلس قضاء
سيدي علي

17-02
2015

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

مجلس قضاء: مستغانم
محكمة: سيدي علي
نيابة الجمهورية

مقرر الحفظ

رقم المرجع العام: 14/019964

نحن وكيل الجمهورية لدى محكمة سيدي علي

رقم قرار الحفظ : 14/01772

بعد الإطلاع على الإجراءات المؤرخة في: 2014/12/08

المقدمة من طرف المسمى : بوحسون بلقاسم
زرارقي شعبان
دواودي لخضر
بومعزة نور الدين

ضد المشتكى منه المدعو: مصباح محمد

بعد الإطلاع على ملف الاجراءات المؤرخة في: 2014/11/18

المحرر من طرف: درك عشعاشة

المسجل تحت رقم: 4478

لأجل. حذف جسماني للمرور

بعد الإطلاع على المادة 36 من قانون الاجراءات الجزائية.

أسباب الحفظ: الحفظ لانعدام شروط المتابعة الجزائية نظرا للصفح .

لهذه الأسباب

الحفظ من الناحية الجزائية .

حرر بالنيابة في: 2014/12/24

وكيل الجمهورية

Chèque: 7724022
 Série: WE
 BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
 NON ENDOSABLE
 DA 11. 2011
 Payer contre ce chèque Vingt deux mille cent cinquante six dinars
 Dinar
 Al ordre de Abdel Serier Abdel Serier
 Payable à : 00300866410248300008
 Agence: MOSTAGANEM 866
 03, AVE BENVAHIA BELKACEM
 27000 MOSTAGANEM
 C.R. M. D. AGRICULTURE
 MOSTAGANEM
 10 de Juin 2011
 Le 06 de Juin 2011
 00300866410248300008
 7724022

Bibliographie et sitographie :

Bellatreche, H., L'usage de la langue française en Algérie.in,
<http://gerflint.fr/Base/Algerie8/bellatreche.pdf>.

Djaoud, M., « *La langue française en Algérie.* » in
<http://mauricecourtois.perso.neuf.fr/numero3/PATOIS1.htm>

Elimam Abdou, « *Le Maghribi alias ed-daridja* », Dar el Gharb, Oran 2003.

Queffléc A.,et al. « *Le français en Algérie. Lexique et dynamique des langues* » Coédition AUF, Série actualités linguistique francophones, 590 p.

Stambouli, M., *Le choix des langues d'enseignement et d'apprentissage : est-ce la principale cause d'échec scolaire de l'enfant ?.*,
<https://www.djazairess.com/fr/author/Meriem+Stambouli>

Sebaa, R., « *L'Algérie et la langue française* », Dar El Gharb, Oran 2013,128 p.

Liste des tableaux :

Tableau 01 :	31
Tableau 02	45

Liste des figures :

Figure 01 : 46